

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SÉANCE DU 20 MARS 2026**

**N° 2026 030**

L'An Deux mille vingt-six, le 20 mars à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 16 mars 2026, sous la Présidence de Florence MARMONIER, Maire.

**Présents** : Florence MARMONIER, Perrine AUFRERE, Alexandre DUNAND, Ludovic DEVERGNES, Julie PERRIN, Jean-Max DESCHAMPS-BERGER, Thierry RUFFIER DES AIMES, Valérie TRAVERS, Thierry RUFFIER LANCHE, Delphine PEPEY, Amaury BURDET, Floriane PARISSE, Françoise VILLARD, Vincent RUFFIER DES AIMES

**Absents** : Marion DRAPERI a donné pouvoir à Perrine AUFRERE

Nombre en Membres :	15
En exercice :	15
Suffrages exprimés :	15
Votes pour :	15
Votes contre :	00
Ne prend pas part au vote :	00

\*\*\*\*\*

**Objet : Charte de l'élu local**

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, modifiée en décembre 2025 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévu à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Maire donne lecture de la charte de l'élu local. Une copie a été remise à chaque conseiller.

Madame le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la charte de l'élu local.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,  
Perrine AUFRERE**

**MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE**

SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

13 AVR. 2026

RECEPISSE

